

de son poste a bien le droit de savoir pourquoi et d'avoir le moyen d'en appeler. Les députés ne devraient pas avoir le droit de compromettre le bien-être de certains Canadiens ni de nuire à leur droit au travail s'ils s'acquittent bien de leurs fonctions.

L'honorable représentant de Bonavista-Twillingate a dit entre autres que sans qualifier ce geste d'erroné, il le trouvait arriéré. Pour ma part, je le trouve erroné, et non pas seulement arriéré. Il est erroné tant sur le plan de la moralité que sur celui de l'efficacité de l'administration gouvernementale. Il ne peut que saper le moral des fonctionnaires, car si un député peut obtenir d'un ministre qu'il congédie des employés, toute tentative du Parlement pour adopter une déclaration des droits n'est plus qu'une farce. Si le Parlement désire sincèrement, ce dont je suis convaincu, une déclaration des droits, qui garantisse les libertés de l'homme, le comportement du gouvernement en l'occurrence porte alors directement atteinte aux bases mêmes des libertés de l'homme dans notre pays.

Si le gouvernement persiste dans cette pratique et si les membres du Parlement du côté ministériel considèrent la chose comme une prérogative et veulent l'exercer, ils seront pourchassés sans répit par les députés qui forment ici l'opposition, car il s'agit d'une question de grande importance pour le bien-être et la liberté du peuple canadien. Nous n'accepterons pas sans de vigoureuses et continuelles protestations pareilles intrusions dans les libertés humaines.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre ne répondra-t-il pas?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Il n'est que juste pour la Chambre de répéter certaines des déclarations et allégations faites ici aujourd'hui. Quiconque est au courant de l'histoire politique des 25 ou 30 dernières années verra dans le changement de gouvernement survenu après 22 ans l'une des mesures les plus importantes prises pour l'amélioration du traitement des employés intermittents de l'État qui se soit jamais produite dans l'histoire d'un pays démocratique.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): La question, comme en a convenu celui qui l'a soulevée, l'honorable député de Bonavista-Twillingate, est tout à fait irrégulière. Il a profité de la situation qui avait été discutée dans tous les détails au cours des débats sur le budget. Afin de ne pas interrompre nos travaux, nous n'avons soulevé aucune objection, mais j'aimerais que vous voyiez l'affaire sous son vrai jour. Beaucoup de députés se rappelleront avec un intérêt personnel ce qui

s'est produit dans la Saskatchewan, en 1934, quand le gouvernement a changé. Beaucoup d'entre nous se rappellent avec un intérêt personnel ce qui s'est produit en 1935, lors du changement du gouvernement fédéral lorsque, dans les parcs et dans les institutions où le gouvernement employait du personnel d'appoint, on a renvoyé, non pas l'un ou l'autre de ces employés, mais tout le personnel à la fois.

Une voix: N'oubliez pas ce qui est arrivé dans l'Ontario en 1935.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Il y a des députés ici qui ont vu des membres de leur famille perdre leur emploi. Quand on songe aux milliers d'employés des parcs nationaux et du ministère du Nord canadien, et tout particulièrement au grand nombre d'employés d'appoint qui ont perdu leur emploi, et que l'on voit d'autre part que l'honorable député, après avoir cherché d'un bout à l'autre du pays, ne peut nommer que deux cas au Cap Breton, un à Jasper,—ce nouveau cas dont je ne sais rien,—et un ou deux autres ailleurs, bref, quelques rares cas seulement,—je dois dire qu'il faut rendre hommage au gouvernement actuel. Je dis cela surtout parce que si notre attitude en ce qui a trait aux travailleurs d'appoint avait été celle du gouvernement précédent, il n'y aurait pas eu de délai après le mois de juin dernier, la situation aurait changé du tout au tout.

A ma connaissance, après le mois de juin dernier, il n'y a pas eu de changement, ou à peu près pas, dans le personnel des parcs nationaux. Nous avons gardé tous ceux qui y travaillaient, même s'ils n'avaient été engagés que pour un temps, surtout dans les régions de l'Est, parce qu'autrement il y aurait eu un changement total. L'hiver dernier, lorsque nous avons commencé le programme de travail d'hiver, ces mêmes employés, qui n'avaient pas été engagés par le gouvernement actuel, ont conservé leur emploi.

Des voix: Que faites-vous de ces cas?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Dans certaines de ces régions, on reconnaît bien ce que nous avons fait. J'ai aussi déclaré à la Chambre qu'en certains cas, au lieu de recourir aux procédés classiques d'embauchage, des membres du Parlement avaient demandé à des représentants des deux principales Églises du pays de recommander des gens au surintendant qui avait le plus besoin de ces travailleurs d'appoint.

Dans l'esprit de la population canadienne, ces choses, je crois, révèlent nettement que le gouvernement actuel a fait un grand pas en avant. Nous avons eu de la part du député